



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2019-52 ET 2020-01 à 2020-05


AVIS est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 6 janvier 2020, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté les règlements suivants :

- 2019-52 : Règlement dénommant des rues projetées dans le secteur situé au sud de la rue Roy.
- 2020-01 : Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2020.
- 2020-02 : Règlement imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2020.
- 2020-03 : Règlement imposant une taxe à l'environnement pour l'exercice financier 2020.
- 2020-04 : Règlement imposant une taxe pour l'enlèvement de la neige ou l'entretien des rues, des chemins et des trottoirs pour l'exercice financier 2020.
- 2020-05 : Règlement imposant une taxe pour la cueillette et l'enfouissement des ordures, ainsi que pour la récupération des matières recyclables pour l'exercice financier 2020.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 8 janvier 2020.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière